

Délibération n°2021-03-10**Réf. Nomenclature « Actes » : 8.9**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Autorisation de saisine de SNCF Réseau sur les projets de voies vertes

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	71
Pouvoirs	16
Votants	87

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 23 juin 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :


- **Élus ayant donné pouvoir :**

Laurence Boyer	à	Alain Sivade	Jeanine Bringoux	à	Christophe Tur
Tony Calla	à	Christophe Arfeuillère	Sandra Delibit	à	Michel Pesteil
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Catherine Nirelli	à	Joël Bézanger	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Stéphane Peyraud	à	Pierre Chevalier	Jean-Pierre Saugeras	à	Philippe Brugère
Jean-Marc Sauviat	à	Philippe Pelat	Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Françoise Talvard	à	Pierrick Cronnier
Elisabeth Ventadour	à	Yoann Fiancette	Sébastien Devallière	à	Gilles Barbe

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Devallière Sébastien ; Faugeron Guy (représenté) ; Gruat Xavier ; Guillaume Serge (représenté) ; Jouve Nicolas ; Laurent Nathalie (représentée) ; Loge Jean-François (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mathes Pierre ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Mouty Samuël ; Parrain Céline ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-03-10

Envoyé en préfecture le 06/07/2021
 Reçu en préfecture le 06/07/2021
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20210701-20210310-DE

Le président explique que l'objectif du projet de voies vertes porté par Haute Corrèze Communauté vise à transformer les assises des anciennes voies ferrées en pistes cyclables et pédestres, avec les retombées suivantes attendues :

- développer une offre sportive accessible à tous
- compléter l'offre touristique de proximité et inscrire ces axes dans le schéma national des voies vertes
- favoriser une découverte patrimoniale originale sur un secteur partagé entre les Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- proposer une alternative au déplacement automobile

Les trois anciennes voies potentiellement concernées sont :

- Bort-les-Orgues - Ydes - Mauriac
- Merlines - Evaux les Bains - Montluçon
- Ussel - La Courtine – Felletin

Un échange avec SNCF Réseau le 8 mai dernier a identifié une étape préalable à la réalisation du projet avec la saisine de SNCF Réseau pour :

- solliciter le déclassement de la voie de Merlines à Montluçon sur le tronçon concernant HCC
- établir une convention d'occupation temporaire pour permettre la réalisation des études techniques sur ces trois voies.

Il est précisé que SNCF Réseau souhaite respecter une cohérence linéaire et donc préfère une saisine concertée entre toutes les communautés de communes ou communes concernées par un même projet.

Le calendrier prévisionnel du projet sur les trois secteurs est en cours de planification.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de saisine ;
- **AUTORISE** le président à engager un travail de concertation avec les autres collectivités concernées par ce projet ;
- **AUTORISE** le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	87
Pour	87
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 1^{er} juillet 2021

Le président,
Pierre Chevalier

